

tion et d'obéir avec intelligence et fidélité à la volonté, aux intentions du compositeur. Aussi je n'approuve pas davantage la façon dont M. Bonhivers chante l'*Ariette de maître Jean*; il faut avant tout rester dans le genre où l'on est et ne pas dire des couplets légers et presque comiques comme on dirait la *Cavatine de la Juive*. Vous aurez beau dire, il n'y a pas de Cardinal dans la *Colombe*. — Quant à Sylvie (je ne parle pas de l'oiseau, lequel a été irréprochable) je pense tout comme vous qu'elle joue son rôle de grande coquette avec la gaucherie d'une ingénue; on n'est pas plus raide, plus guindée, moins nerveuse que cette rivale d'Aminte qui doit personifier pourtant à la fois le caprice impérieux et la diplomatie féminine. — Le grand air de Sylvie — composé dans le goût italien et contrairement à la manière ordinaire de Gounod pour faire valoir madame Carvalho dans les vocalises — a été chanté correctement mais avec des éclats pointus et grêles qui donnent à cette voix toute jeune quelque chose de vieillot. — M<sup>me</sup> Dalmont, qui a le médium net et pur fera bien de veiller à éviter cette acuité tremblottante qui altère parfois ses notes élevées. — Enfin un compli ment final à Mlle Weyns pour la façon dont elle a chanté ses couplets « Oh! les femmes! » Il ne faut pas nous en prendre à elle si on ne l'entend pas assez, mais à Gounod qui a eu le tort d'orchestrer ces couplets comme s'ils devaient être dits par un baryton ou une basse chantante. Ils exigeraient une voix timbrée et mordante tout autant que la *Ronde du veau d'or*

avec laquelle ils ont beaucoup d'airs de famille. Donc, pour conclure, le défaut général de l'interprétation, c'est que le ton me semble forcé partout et par tous.

Ouvrez la partition de la *Colombe*: vous n'y trouvez que des romances, des romancettes, des ariettes, un madrigal, un terzetto, un quartettino, etc. Tous ces diminutifs ont une signification bien claire dont les interprètes ne se sont pas assez pénétrés.

La *Colombe*, écrite pour M. B'nazet et destinée au théâtre de Baden-Baden, est presque une œuvre de salon, dont le poème simplet et la musique exclusivement douce et gracieuse indiquent bien le caractère: je ne trouve pas que ce caractère ait été bien compris ni bien rendu.

Vous connaissez ce mot d'esprit populaire: « Ce marchand perd sur chaque article mais il se rattrape sur la quantité. » Votre manière de voir pourrait ce me semble s'exprimer par une formule équivalente: « L'ensemble de la représentation est bon, mais chaque détail est défectueux. »

Bonsoir, optimiste incorrigible, et sans rancune!

TANT-PIS.

P. S. 6 heures du matin. Rassurez-vous sur le sort des musiciens égarés. Je crois avoir retrouvé au moins l'un d'eux à la Préfecture.

T.-P.

Le n° 3 (8<sup>e</sup> année) de la *Gazette anecdotique*, qui a paru le 15 février, contient, entre autres communications intéressantes, deux morceaux inédits de Sully-Prudhomme. — Cette charmante revue de la quinzaine, imprimée par D. Jouaust dans le genre des éditions de bibliophiles, a sa place marquée aujourd'hui parmi les recueils auxquels les lettrés et les curieux accordent leurs préférences. — La *Gazette anecdotique* est, en même temps qu'une revue d'actualité, un livre qu'on aimera toujours à consulter; elle sera intéressante surtout à l'état de collection complète. — On peut se procurer les sept premières années, soit en numéros séparés, soit en 14 volumes, brochés, à la Librairie des Bibliophiles, 333, rue Saint-Honoré.

**PAS DE TEMPS A PERDRE**

Si vous avez des dérangements d'estomac et du foie; si la couleur de vos yeux est jaunâtre; si vous avez un appétit variable, les pieds et les mains généralement froids, la langue chargée; si vous avez des boutons sur la figure et sur le cou, le sommeil inquiet, des aigreurs d'estomac, prenez des Pilules Suisses! — 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

Le Directeur-Gérant, G. METZNER.

NANCY. — TYPOGRAPHIE G. CRÉPIN-LEBLOND, 14, GRAND'RUE.

Vient de paraître :

**LE NOUVEL ORGANISTE**  
PAR J. LEYBACH

Recueil de 100 morceaux pour Orgue-Harmonium.

PRIX NET 6 FR. Divisés en dix Offices dont deux Offices funèbres. PRIX NET 6 FR. ALPHONSE LEDUC, éditeur, 3, rue de Grammont, Paris.

**A VENDRE**

UN BON Piano Mangeot GRAND FORMAT

PRIX : 600 francs.

S'adresser, 32, rue Saint-Dizier, au 2<sup>e</sup>, de 8 h. à midi.

**OPÉRATIONS DE BOURSE AU COMPTANT ET A TERME**

Sur les Places de PARIS et de LYON

Sans autre commission que le courtage de l'Agent de Change.

**Banque de Rhône et Loire :** A PARIS, 33, Rue de Provence. A LYON, 6, Rue Lafont.

Etude de M<sup>e</sup> FÉRY, notaire à Longwy (Meurthe-et-Moselle).

VENTE de

**L'Hôtel de la Croix d'or**

Situé à Longwy

à proximité de la place d'Armes, prenant entrée sur deux rues.

Le SAMEDI 3 mars 1883, à deux heures après midi, à Longwy, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Féry, notaire, il sera procédé à la vente publique.

**D'un bel et vaste hôtel**, connu sous le nom d'hôtel de la Croix d'or, situé à Longwy, appartenant à M. Jules Massa, rentier en cette ville, et exploité par M. Bernanose.

Grandes et belles caves propres à un commerce de vins; grande cour, écuries, remises au rez-de-chaussée, le tout d'une superficie de 7 ares 10 centiares.

Grandes facilités pour le paiement. On pourrait traiter de gré à gré avant l'adjudication.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Féry, notaire. (137)

Etude de M<sup>e</sup> LAISSY, notaire à Nancy, place de la Carrière, 41, successeur de M<sup>e</sup> Weiss.

**Adjudication définitive**

Par suite de dissolution de Société

Le JEUDI 15 mars 1883, à deux heures de l'après midi, à Nancy, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Laissy, notaire,

**VASTES USINES**

hydrauliques

Pouvant servir à tous genres d'industrie

**Les grands Moulins de Nancy**

Comprenant :

1<sup>er</sup> LOT Le moulin des Couvents.

Le moulin des Boulangers. Bâtimens d'habitation et autres dépendances des moulins.

Jardin d'environ 16 ares 33 centiares. Pré séparé de 1 hectare 22 ares 46 centiares.

Autre pré séparé de 1 hectare 92 ares 49 centiares.

Mise à prix. **213,000 fr.**

2<sup>e</sup> LOT Un pré, sis ban de NANCY, à l'Écorcherie, de 1 hectare 9 ares.

Mise à prix. **10,000 fr.**

Pour tous renseignements, s'adresser : A MM. Bloch et Grégoire aîné, liquidateurs de la Société Grégoire frères.

Et à M<sup>e</sup> Laissy, notaire, dépositaire du cahier des charges. (649)

Etude de M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Saint-Nicolas.

**Adjudication volontaire et par licitation**

A HARAUCOURT, en une salle de la maison commune, par le ministère de M<sup>e</sup> Valentin, notaire à Saint-Nicolas, le DIMANCHE 11 mars 1883, trois heures après midi.

D'UNE BELLE

**MAISON DE CULTURE**

située à Haraucourt avec accès par la route

**LE SIROP PAGLIA**

Breveté par le gouvernement

dépuratif et rafraîchissant

du professeur

**Ernest Paglia**

unique successeur de feu le prof.

Jérôme Pagliano de Flor

se vend exclusivement à Nap

Catala San Marco, professeur Ernest Pagliano; en (liquide), L. 1.40 la bouteille; (réduit en poudre), L. 1.40 la

**La maison de Flor est supprimée**

N. B. — M. Ernest Pagliano toutes les recettes écrites de même du professeur Jérôme son oncle, plus un document p

il le désigne comme son successeur. Il est facile, pour égarer la

du public, de faire dans les journaux des allégations contraires que M. Ernest Pagliano n'a

dit que M. Ernest Pagliano n'est pas le successeur du prof. Jérôme son oncle, c'est là une assertion à la vérité, et ceux qui la font

bien, autrement ils poursuivraient M. Ernest Pagliano, le font pas, c'est qu'ils pensent documents qu'il possède lui

gain de cause. Que le public ne se laisse pas tromper par ces fausses réclames mensongères qui pullulent dans les journaux et qui, comme c

berto Pagliano par exemple, disent toute vérité que le sirop qu'il

été breveté par tel ou tel gouverneur. Seul M. Ernest Pagliano a

sonnellement les leçons de Jérôme Pagliano, son oncle; préparé le sirop, sous ses yeux

trois ans; seul, il possède les manuscrits écrits de sa main; telles sont les raisons qui ont fait que M. Ernest Pagliano

est le seul à justifier la confiance de son public.

Etude de M<sup>e</sup> LAMBERT, avoué à Nancy, rue Saint-Dizier, 17.

**Vente par licitation**

Le MERCREDI 14 mars 1883, à deux heures après midi, en la maison de M. de Viterne, et par le ministère de M<sup>e</sup> Guillaume, notaire à Vezelise, il sera procédé à la vente de :

**Huit pièces de TERRES LABOURABLES**

Situées saisons de la Côte de Meuse, de Diévaux, de Diévaux, de Diévaux, de Diévaux, de Diévaux, de Diévaux, de Diévaux.

Et de trois pièces de terres, vignes, et une pièce de terre, pré, le tout situé à Diévaux.

Et de DIMANCHE 18 mars 1883, à deux heures après midi, en la maison de M. de Viterne, et par le ministère de M<sup>e</sup> Grandidier, notaire à Nancy, il sera procédé à la vente de :

**UN CORPS DE TERRES LABOURABLES**

Situé territoire de BAINVILLE, comprenant 32 pièces de terres, vignes, et une pièce de terre, pré, le tout situé à Bainville.

Situées territoire de XEUILLE, comprenant 13 pièces de terres, vignes, et une pièce de terre, pré, le tout situé à Xeulille.

Situées territoire de XEUILLE, comprenant 13 pièces de terres, vignes, et une pièce de terre, pré, le tout situé à Xeulille.

Situées territoire de XEUILLE, comprenant 13 pièces de terres, vignes, et une pièce de terre, pré, le tout situé à Xeulille.

Situées territoire de XEUILLE, comprenant 13 pièces de terres, vignes, et une pièce de terre, pré, le tout situé à Xeulille.

Situées territoire de XEUILLE, comprenant 13 pièces de terres, vignes, et une pièce de terre, pré, le tout situé à Xeulille.

Situées territoire de XEUILLE, comprenant 13 pièces de terres, vignes, et une pièce de terre, pré, le tout situé à Xeulille.

# LE RÉPUBLICAIN LORRAIN

JOURNAL DÉMOCRATIQUE ET LIBÉRAL

PARAISANT LE JEUDI ET LE DIMANCHE

**PRIX DE L'ABONNEMENT**  
 Pour les départements de Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges  
 Un an ..... 12 »  
 Six mois ..... 7 »  
 Trois mois ..... 3 50  
 Pour les autres départements et l'étranger, le port en sus.

**BUREAUX D'ADMINISTRATION**  
**NANCY**  
**RUE SAINT-DIZIER, 51**  
 Les abonnements et les annonces sont reçus aussi chez M. LAMONTAGNE, libraire, à Toul.

**PRIX DES INSERTIONS**  
 Annonces, la ligne ..... 20 c.  
 Réclames, la ligne ..... 30 c.  
 L'abonnement continue après expiration, sauf avis contraire.

Afin d'éviter les polémiques individuelles et les personnalités blessantes qui enveniment tout et ne prouvent rien, la Direction du journal a décidé qu'en principe les articles publiés par le Républicain lorrain ne seraient pas signés. Elle se réserve, toutefois, d'apporter à cette règle les tempéraments qu'elle jugera convenables.

## NOTRE PROGRAMME

Après douze années d'existence de fait, sept années d'existence constitutionnelle, et quatre années de prise de possession effective de tous les pouvoirs publics, la République, en France, ne peut plus périr que par les fautes des républicains.

Telle est la vérité que tous les amis de la démocratie, tous ceux qui ont contribué à fonder le régime actuel doivent méditer chaque jour et ne jamais oublier.

Depuis deux ou trois ans, il règne partout dans nos affaires publiques — générales ou locales, dans notre politique intérieure ou extérieure, un malaise qui se fait sentir aujourd'hui avec une acuité particulièrement sensible. On s'en prend aux ministres, au chef de l'Etat, au Sénat, aux partis hostiles. Les animosités augmentent, les divisions s'aggravent, les passions s'irritent; et dans le conflit tumultueux et stérile des compétitions déchainées, le parti républicain ne songe pas à faire un retour sur lui-même, à se demander si depuis qu'il est au pouvoir il a su acquérir les qualités nécessaires à un parti de gouvernement.

Tant que nous avons été un parti d'opposition, tant que nous avons eu à lutter contre les réactions monarchiques coalisées, pour sauver l'existence même de la République, nous sommes restés unis, disciplinés; nous avons été forts, et nous avons fait de la besogne utile, pratique.

Dans ce temps-là, les ardents, les violents même, acceptaient la direction des plus sages, des plus expérimentés. Alors nous comptons autant de victoires que de batailles.

Mais après avoir triomphé de nos adversaires naturels, nous nous sommes divisés. Ce sont les plus turbulents, les plus passionnés, qui veulent maintenant conduire la barque; et depuis qu'ils tiennent le gouvernail ou qu'ils empêchent les autres de le garder, on vire de bord, on avance d'une encablure pour reculer de deux, on tourne sur place, on perd son temps, et l'on ne peut plus aborder dans aucun port. A la différence des résultats d'hier et de ceux d'aujourd'hui, on peut juger la valeur des deux méthodes. La première, celle de la discipline et de l'union, était la bonne, car elle a fondé la République et l'a sauvée deux fois au 24 mai et au 16 mai. La seconde, celle de l'indiscipline et de la discorde, est la mauvaise, car

elle a produit la déplorable confusion dont nous avons tant de peine à sortir.

Si cette situation se prolongeait, elle finirait par lasser toutes les bonnes volontés, dont le puissant concours a été l'appui le plus ferme du gouvernement actuel pendant ces dix dernières années. Déjà l'on remarque çà et là quelques tendances à la lassitude, contre lesquelles il faut réagir énergiquement. Quelles qu'aient été les fautes commises depuis 1879 par une fraction du parti républicain, elles ne doivent point faire oublier aux citoyens éclairés que la République est devenue le gouvernement nécessaire de la France, le seul qui soit compatible avec l'indépendance du suffrage universel dans notre pays.

En dehors de la République, comme le disait dernièrement encore M. Ribot, à la Chambre, il n'y a plus de place que pour des dictatures honteuses. Dictature impériale ou dictature cléricale, peu importe!

Nous ajouterons qu'en dehors de la République il n'y a même plus de sûreté durable pour notre intégrité nationale.

L'immense majorité de la nation a le juste sentiment de ces vérités. Mais les majorités les plus sages peuvent, soit par peur, soit par faiblesse, se laisser quelquefois dominer par des minorités violentes et audacieuses. C'est le péril de l'heure présente. Nous sommes résolus à le combattre. Défendre la République contre ses ennemis ordinaires, la défendre aussi contre les dangereux amis qui la compromettent, rallier dans une action commune, pour le bien de la patrie, cette majorité libérale et démocratique qui est la force et l'honneur du pays, tel est en deux mots le programme que le *Republicain lorrain* s'appliquera à réaliser dans la mesure de ses forces.

Nous comptons, pour nous aider dans cette tâche, sur le concours de tous les bons citoyens qui considèrent la République comme un gouvernement national et non point comme une arène où toutes les convoitises doivent se donner libre carrière.

NANCY, le 28 février 1883

### BULLETIN

Nous avons enfin un ministère dont la composition paraît devoir offrir quelques chances de durée.

M. Jules Ferry, président du Conseil, reprend le portefeuille de l'Instruction publique.

M. Challemel-Lacour est nommé aux affaires étrangères.

M. Waldeck-Rousseau à l'Intérieur.

M. Martin-Feuillée à la Justice.

M. Tirard aux Finances.

M. le général Thibaudin à la Guerre.

M. Charles Brun à la Marine.

M. Raynal aux Travaux publics.

M. Hérisson au Commerce.  
 M. Méline à l'Agriculture.  
 M. Cochery aux Postes et Télégraphes.

La déclaration du nouveau cabinet lue aux Chambres et affichée aujourd'hui dans toutes les communes, donne une idée nette et précise de ce que sera l'orientation de sa politique générale.

A l'Extérieur, le maintien de la paix et la défense toujours vigilante de nos intérêts nationaux.

A l'Intérieur, une ferme impulsion donnée à toute notre machine administrative, dont les ressorts sont singulièrement amollis et relâchés. La revendication légitime par le Gouvernement du droit de gouverner, c'est-à-dire d'avoir une initiative prépondérante dans la direction des affaires publiques.

L'élimination des questions irritantes et des revendications inopportunes qui divisent le parti républicain et menacent de le réduire à une impuissance ridicule. La concentration de tous les efforts du Ministère et du Parlement sur l'examen, la discussion et le vote d'un petit nombre de lois sur lesquelles l'accord peut se faire pour peu que chacun y mette de la bonne volonté. Enfin une sévère économie apportée dans nos finances, et comme conséquence forcée, une résistance énergique à l'adoption des crédits supplémentaires nés de l'abus de l'initiative individuelle prise par chacun de nos députés.

Nous approuvons entièrement ce programme qui est bon, qui est nécessaire et sans l'application duquel nous courons le risque de marcher à travers les aventures jusqu'au jour où nous ferions un saut dans l'inconnu. Etre ministériel aujourd'hui, ce n'est pas seulement le devoir de tous les républicains sérieux, c'est le devoir de tous les citoyens qui ont le souci des intérêts suprêmes de la France.

Que la majorité de la Chambre y réfléchisse bien. Le jeu qu'elle joue, depuis dix-huit mois, est un jeu dangereux. Le pays ne l'a point nommée pour qu'elle donne à l'Europe et à la France le triste spectacle de ses haines, de ses rancunes, et de ses ambitions personnelles. Voilà le cinquième ministère qu'elle engendre depuis le mois d'août 1881. Elle en a déjà dévoré quatre. L'opinion publique est lasse de lui voir faire ce métier de Saturne.

Nous espérons donc qu'au lieu de passer son temps à manger des ministères, la Chambre va songer à faire des lois.

Elle semble d'ailleurs avoir compris déjà la nécessité de se rallier autour du cabinet du 21 février pour aboutir à quelque chose.

Deux interpellations ont eu lieu samedi dernier. L'une de M. Jolibois, député bonapartiste, relative au « droit supérieur » dont le gouvernement entend faire usage s'il était nécessaire de défendre la République contre des

menées factieuses. Elle s'est terminée par un ordre du jour de confiance en faveur du ministère, voté par 368 voix contre 93.

La seconde interpellation portait sur les décrets mettant en non activité par retrait d'emploi les princes de la famille d'Orléans qui avaient des grades dans l'armée. Elle a été développée par le prince de Léon. M. le général Thibaudin n'a pas eu de peine à démontrer que les décrets étaient absolument légaux et conformes aux dispositions de la loi du 19 mai 1834. Aussi la Chambre a-t-elle approuvé le ministre par le vote d'un ordre du jour de M. Margaine ainsi conçu :

« La Chambre approuvant l'usage que, d'après ses déclarations, le gouvernement a fait des droits qu'il tient des lois sur l'organisation de l'armée, passe à l'ordre du jour. »

Une majorité de 395 voix contre 103, sur 498 votants, est venue, sur ce point, consacrer les résolutions du cabinet. L'Union démocratique et l'Union républicaine, les deux groupes les plus importants de la Chambre, s'étaient entendus pour former cette majorité imposante.

Nous souhaitons que cette bonne entente persiste. Elle est indispensable pour la stabilité du gouvernement et la gestion régulière des affaires publiques.

### Informations.

Le Conseil municipal de Paris a la prétention de transformer ses membres en une pépinière de députés qu'on cultiverait en serre chaude, pour les transplanter ensuite dans toutes les circonscriptions électorales de France et de Navarre. Dernièrement il avait dépêché M. Aristide Rey dans le département de l'Isère, pour tâcher de lui faire prendre racine au milieu de la première circonscription de Grenoble.

Mais M. Rey, candidat radical et exotique, a obtenu 4690 suffrages, tandis que M. Rivet, candidat républicain et indigène en a obtenu 9032. Nous ne pouvons qu'applaudir à cet échec notable infligé à messieurs les Parisiens qui non contents de faire chez eux de la politique de casse-cou, viennent encore ennuyer la province du fracas de leurs ambitions.

Des conscrits porteurs d'emblèmes séditionnels, avaient parcouru, dans la matinée du 29 janvier dernier, les rues de la commune de Ligné (Loire-Inférieure) pendant plusieurs heures, sans que l'autorité locale ait pris aucune mesure pour arrêter cette manifestation factieuse. Un arrêté de M. Catusse, préfet de la Loire-Inférieure, vient de suspendre pour deux mois M. Rabu, maire de Ligné.

M. Jules Ferry va créer un secrétariat spécial de la Présidence du Conseil. D'après le Temps, M. Ferry a l'intention de prendre une part active à l'action gouvernementale dans toutes ses branches.

Tous les décrets importants, toutes les nominations dans le personnel, à un degré élevé, seront soumis au président du Conseil avant de passer à la signature du chef de l'Etat. De même M. J. Ferry s'est réservé le droit de prendre connaissance de toutes les dépêches diplomatiques. Enfin c'est lui qui recevra les préfets, les commandants de corps d'armée et en général tous les hauts fonctionnaires des départements.

Le Journal officiel a publié dimanche matin le rapport et le décret qui suivent : Rapport au Président de la République française.

Paris, 23 février. Monsieur le Président, L'opinion publique s'est émue des inconvénients de la présence dans l'armée, d'officiers faisant partie des familles qui ont régné en France.

Chambre des Députés

Séance du 27 février 1883.

Discussion de la loi municipale. M. de Marcère, rapporteur, read compte des décisions de la commission sur l'article 61 qui lui a été renvoyé (les militaires en activité de service sont inéligibles aux fonctions de maires ou d'adjoints).

MM. Reille et des Royes combattent cet article qui, suivant eux, est inutile. Le texte de la commission est adopté.

L'article 79 est adopté avec un amendement rendant facultative pour les communes l'obligation d'avoir un garde champêtre; la Chambre adopte les autres paragraphes qui donnent au maire le droit de suspendre le garde-champêtre et qui confèrent au préfet seul le droit de le révoquer.

Sur le paragraphe 9 de l'article 108 qui attribue aux communes le produit des tarifs pour les services extérieurs des pompes funèbres, M. Freppel dit que cette attribution est une spoliation au détriment des fabriciens.

L'ensemble de l'article 108 est adopté. L'article 110 est supprimé, l'article 114 est adopté.

Sur l'article 112 M. Freppel demande à faire figurer dans les dépenses obligatoires les secours aux fabriciens et à l'administration des cultes; il propose un article additionnel en ce genre.

M. J. Roche propose un amendement supprimant l'obligation de faire face aux dépenses de grosses réparations aux édifices des cultes.

La discussion sur l'article 112 est ajournée; les articles sont adoptés jusqu'à l'article 120.

Chronique de l'Est

REVUE D'APPEL. — Le ministre de la guerre a décidé qu'en 1883 il serait procédé à une revue d'appel des hommes à la disposition de l'autorité militaire des classes de 1878 et 1880, et des hommes du service auxiliaire des classes de 1874, 1876, 1878 et 1880.

La revue s'effectuera, comme les années précédentes, au chef-lieu de canton, le jour où le conseil de révision se réunira pour procéder à la formation de la classe de 1883, et à l'heure qui sera arrêtée par le général commandant le corps d'armée, de concert avec le préfet du département.

L'ordre fixant le jour et l'heure de l'appel dans chaque canton sera porté à la connaissance des intéressés au moyen d'affiches spéciales.

Les hommes soumis à la revue, et qui seront présents dans les communes du canton, seront tenus de se rendre à l'ordre

de convocation, alors même qu'ils appartenaient à une autre subdivision, sans qu'ils puissent jamais être obligés de se rendre dans leur subdivision d'origine.

ARMÉE TERRITORIALE. — Les hommes de l'armée territoriale convoqués cette année pour les périodes d'instruction seront ceux des classes 1870 et 1871 qui n'ont pas fait leurs treize jours en 1882.

Les hommes dont il s'agit appartiennent aux unités dont voici l'indication :

Infanterie : les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons des régiments impairs; le 3<sup>e</sup> bataillon des régiments pairs.

Cavalerie : les escadrons de numéros impairs;

Artillerie : les batteries des groupes de Condé, Valenciennes, Cambrai, Douai, Landrecies, Maubeuge, Calais, Aire, Saint-Omer, Boulogne, Dunkerque, Bergues, (1<sup>er</sup> corps d'armée), — 2<sup>e</sup> corps : Soissons, Amiens, Laon, Péronne. — 3<sup>e</sup> corps : Verdon, Dieppe. — 4<sup>e</sup> corps : Chartres. — 5<sup>e</sup> corps : Fontainebleau. — 6<sup>e</sup> corps : de la Meuse, Verdun, Longwy, Reims, Givet, Châlons. — 7<sup>e</sup> corps : Salins, Pierre-Châtel, Besançon, Langres. — 8<sup>e</sup> corps : Dijon. — 9<sup>e</sup> corps : Châteauroux, Saumur. — 10<sup>e</sup> corps : Rennes. — 11<sup>e</sup> corps : Nantes, Vannes. — 12<sup>e</sup> corps : Limoges. — 13<sup>e</sup> corps : Clermont. — 14<sup>e</sup> corps : Valence, Mont-Dauphin, Embrun, Briançon. — 15<sup>e</sup> corps : Toulon, Antibes, Bastia. — 16<sup>e</sup> corps : Montlouis, Bellegarde, Prats de Mallo, Castres. — 17<sup>e</sup> corps : Montauban. — 18<sup>e</sup> corps : La Rochelle, Blaye, Bordeaux.

Train d'artillerie et génie : les compagnies de numéros impairs;

Train des équipages militaires : les compagnies impaires.

Sections d'administration, ouvriers et infirmiers : tous les hommes de la classe 1874;

Gendarmerie : tous les hommes de la classe 1874.

La municipalité, composée alors de MM. Manginot, maire, Mahalin et Ervard, adjoints, se disposait à présenter au conseil de nouveaux projets, lorsqu'à la suite d'un vœu émis par 13 conseillers municipaux sur 23, elle reçut ou crut recevoir l'impulsion d'avoir à laïciser le plus tôt possible le personnel enseignant de la Maison-Dieu. C'était remettre en question tout ce qui avait été fait, et ramener sur le tapis la vieille querelle de l'expulsion des sœurs.

Le maire et les adjoints envoyèrent leur démission. Ils furent suivis dans leur re-

stes d'un beau et solide pont, bâti là avant le temps de Notre-Seigneur, par les anciens maîtres du pays. Ce pont servait de passage — à ce que m'a dit le maître d'école, et il en savait long, celui-là — aux armées qui allaient des terres de l'Auvergne en celles du Lyonnais.

Ce ne fut d'ailleurs qu'à l'époque de la première république qu'une forte crue le renversa. — Tous les vieux du pays se souvenaient bien de l'avoir vu encore servant.

Aujourd'hui il n'y a plus qu'une moitié de voûte accolée à une roche du bord, et plantés dans les sables, quelques talus de terre qui les grandes eaux détruisent petit à petit. Tels ou tels des habitants ne se font pas faute non plus de venir chercher des boulettes de ces débris pour en user à leur loisir.

On devrait pourtant avoir plus d'attention pour ces mures; car, depuis une soixantaine d'années il n'a pas vécu dans le village un seul enfant qui ne doive quelques bonnes heures aux Rouchis (comme on les appelle).

Oh ! l'été, quand il faisait clair et grand soleil, quand l'eau coulait belle sur les graviers et que, nue comme des enfants innocents que nous étions, nous passions des matinées, des après-midi, tantôt na-

geant, gaffant dans la rivière, tantôt nous roulant sur le sable chaud... oh ! qu'alors nous aimions les Rouchis où les laveuses mettaient sécher leur linge de toutes couleurs, et d'où nous prenions notre élan pour plonger dans les creux pleins d'eau tiède que les remous avaient laissés ! Les Rouchis c'était notre point de rencontre, de rendez-vous, c'était là qu'on se réunissait pour dire des contes qui font rire, et aussi des histoires qui font peur.

Quand nous étions dix, douze, vingt, assis, grimpés, accrochés, couchés sur les Rouchis, et qu'on écoutait passer la rivière, et qu'on voyait sauter joyeusement les petits poissons blancs, et que les hirondelles nous battaient quasi de leurs ailes, en prenant les mouches que nous dérangions et qu'on entendait les mille marteaux des Barquaires faisant leur carillon de travail : oh ! c'était un bon temps de la vie; un temps qui venait point les enfants qui viennent, parce qu'on aura enlevé les Rouchis !

Pourquoi donc enlève-t-on les Rouchis ?

Mais, si l'on n'a pas assez le respect de ces bonnes choses, qu'on ne devrait point toucher, il lui restera longtemps encore à mon village, et la brave nature des gens qui l'habitent, et les belles campagnes qui lui servent d'environ.

(A suivre.)

TOUL

La question des écoles, à propos de laquelle on a fait tant de bruit depuis le mois de septembre 1879 et qui est si longtemps restée pendante, précisément à cause de tout ce grand tapage, va recevoir la solution qui avait été indiquée, des longtemps, par tous les esprits pratiques et avisés.

La majorité républicaine du Conseil municipal de la ville de Toul, s'est constamment refusée et avec raison, malgré les

restes d'un beau et solide pont, bâti là avant le temps de Notre-Seigneur, par les anciens maîtres du pays. Ce pont servait de passage — à ce que m'a dit le maître d'école, et il en savait long, celui-là — aux armées qui allaient des terres de l'Auvergne en celles du Lyonnais.

Ce ne fut d'ailleurs qu'à l'époque de la première république qu'une forte crue le renversa. — Tous les vieux du pays se souvenaient bien de l'avoir vu encore servant.

Aujourd'hui il n'y a plus qu'une moitié de voûte accolée à une roche du bord, et plantés dans les sables, quelques talus de terre qui les grandes eaux détruisent petit à petit. Tels ou tels des habitants ne se font pas faute non plus de venir chercher des boulettes de ces débris pour en user à leur loisir.

On devrait pourtant avoir plus d'attention pour ces mures; car, depuis une soixantaine d'années il n'a pas vécu dans le village un seul enfant qui ne doive quelques bonnes heures aux Rouchis (comme on les appelle).

Oh ! l'été, quand il faisait clair et grand soleil, quand l'eau coulait belle sur les graviers et que, nue comme des enfants innocents que nous étions, nous passions des matinées, des après-midi, tantôt na-

geant, gaffant dans la rivière, tantôt nous roulant sur le sable chaud... oh ! qu'alors nous aimions les Rouchis où les laveuses mettaient sécher leur linge de toutes couleurs, et d'où nous prenions notre élan pour plonger dans les creux pleins d'eau tiède que les remous avaient laissés ! Les Rouchis c'était notre point de rencontre, de rendez-vous, c'était là qu'on se réunissait pour dire des contes qui font rire, et aussi des histoires qui font peur.

Quand nous étions dix, douze, vingt, assis, grimpés, accrochés, couchés sur les Rouchis, et qu'on écoutait passer la rivière, et qu'on voyait sauter joyeusement les petits poissons blancs, et que les hirondelles nous battaient quasi de leurs ailes, en prenant les mouches que nous dérangions et qu'on entendait les mille marteaux des Barquaires faisant leur carillon de travail : oh ! c'était un bon temps de la vie; un temps qui venait point les enfants qui viennent, parce qu'on aura enlevé les Rouchis !

Pourquoi donc enlève-t-on les Rouchis ?

Mais, si l'on n'a pas assez le respect de ces bonnes choses, qu'on ne devrait point toucher, il lui restera longtemps encore à mon village, et la brave nature des gens qui l'habitent, et les belles campagnes qui lui servent d'environ.

(A suivre.)

traite, par tout le conseil municipal et de nouvelles élections eurent lieu.

Les électeurs donnèrent alors à la municipalité démissionnaire, un témoignage éclatant d'approbation et de sympathie en accordant, aux trois conseillers qui en faisaient partie, une majorité imposante et en faisant passer l'honorable M. Manginot en tête de la liste des élus.

Aujourd'hui nous apprenons que le Conseil sera prochainement saisi d'un nouveau projet pour la création et la construction d'une école laïque de filles, et d'un autre projet pour l'agrandissement de l'école des garçons. C'est une bonne nouvelle que nous enregistrions avec plaisir.

Seulement il y a six mois que la chose serait faite, si l'on s'était abstenu d'un vœu qui a eu le mérite, dit-on, d'affirmer des principes mais aussi l'inconvénient de renverser une municipalité laborieuse qui reprend sa besogne à cette heure, au point précis où on lui avait fait abandonner.

Tant il est vrai que la politique des manifestations ne vaut pas la politique des résultats.

Le Maire de la Ville de Toul (Meurthe-Moselle), informe le public que le DIMANCHE 4 MARS 1883, de 9 heures du matin à midi, il sera procédé, au Secrétariat de la Mairie de cette Ville, par les soins de M. Vincent, Chef des Bureaux de la Mairie de Toul, à une information de commodo et incommodo, pour consulter les habitants de ladite Ville, sur les avantages ou les inconvénients qui peuvent résulter de l'acquisition projetée par la Ville de Toul de trois maisons ou portions de maisons, rue de la Monnaie, n° 15, 17 et 19, destinées à l'agrandissement de l'école communale des garçons.

En conséquence, les personnes qui auraient à présenter des observations, pour ou contre ce projet d'acquisition, sont invitées à se présenter à la Mairie ledit jour, dimanche 4 mars, pour les faire consigner, pendant le délai de l'enquête, sur un registre ouvert à cet effet.

Toul, le 24 février 1883.

Le Maire, E. MANGINOT.

Le Conseil départemental de l'instruction publique, dans sa séance du 24 février dernier, a donné un avis favorable à la création définitive et à la reconnaissance officielle de l'école laïque de filles et de l'école maternelle, installées en ce moment dans les bâtiments de l'hôtel de ville, à Toul.

Par une délibération en date du 11 novembre 1882, le Conseil municipal de Domgermain avait demandé que les emplois d'instituteur adjoint et d'institutrice adjointe des écoles de cette commune devinssent permanents. Il avait également sollicité la nomination d'une sous-directrice à l'école maternelle.

Cette double demande a dû être rejetée par le Conseil départemental, conformément au rapport de M. l'Inspecteur d'Académie, parce que le nombre des élèves admis dans les trois écoles, n'était pas assez considérable pour justifier la mesure proposée.

Mais le Conseil départemental a pensé qu'il y avait lieu d'adopter à l'école maternelle de Domgermain une femme de service, par application des articles 34 et 36 du décret du 2 août 1881. Les frais nécessaires par la création de ce nouvel emploi doivent rester à la charge exclusive de la commune.

La même assemblée, dans la même séance du 24 février, a fixé au chiffre de quinze, le nombre des pensionnaires à admettre dans le pensionnat libre de filles de la commune d'Uruffe.

DOMÈVRE. Nous apprenons que M. Fréminet est nommé juge de paix à Domèvre-en-Haye en remplacement de M. Erard nommé en la même qualité à Dun.

M. Erard a exercé ses fonctions pendant cinq ans dans le canton de Domèvre. Depuis longtemps il s'était acquis de nombreuses sympathies par l'urbanité de son caractère et la correction de ses opinions libérales. Nous regrettons vivement le départ de cet excellent fonctionnaire, tout en lui adressant nos félicitations cordiales à l'occasion de l'avancement qu'il obtient et qu'il a si bien mérité.

Nous n'avons point l'honneur de con-

naître M. Fréminet; mais nous sommes persuadés qu'il continuera les traditions de son prédécesseur et nous nous plairons à lui souhaiter la bienvenue.

On nous écrit de Liverdun : La question de la nouvelle école des garçons qui, depuis si longtemps, préoccupe l'opinion publique, va recevoir enfin, croyons-nous, une solution prochaine.

M. Humbert, architecte, qui a déjà dressé les plans et devis de la nouvelle école, est venu dernièrement à Liverdun, pour tracer le plan parcellaire des terrains que la commune doit acheter, afin d'y établir les nouvelles constructions.

Nous savons que M. Cordier, conseiller général du canton, a fait auprès de M. le Préfet des démarches actives pour hâter la solution de cette affaire. Il a obtenu l'assurance qu'un arrêté préfectoral autorisant la commune à passer les actes de vente définitifs avec les propriétaires des immeubles et terrains à acheter, serait rendu aussitôt que le plan parcellaire établi par M. Humbert, aurait été transmis à la préfecture avec le dossier.

C'est avec une vive satisfaction que nous publions les renseignements qu'on vient de lire. L'école des garçons de Liverdun est, depuis des années, dans un état pitoyable. Les salles, beaucoup trop petites pour le nombre des élèves qui fréquentent la classe, manquent d'air et les conditions les plus indispensables de l'hygiène sont complètement méconnues.

Pendant bien longtemps les conseils municipaux qui se sont succédé à Liverdun n'avaient pu se mettre d'accord pour arriver à une solution. Et c'est là, il faut bien le reconnaître, la cause première des retards apportés à la construction d'une nouvelle école.

Aujourd'hui, l'accord est fait heureusement. Les crédits sont votés par le Conseil municipal. Le travail de l'architecte est terminé, et nous espérons que Liverdun verra bientôt la mise en adjudication des travaux qui doivent la doter d'une mairie et d'une école de garçons vraiment dignes de la commune la plus considérable du canton de Domèvre.

Paris, le 26 février 1883. La tenue du marché est satisfaisante, surtout sur les rentes qui progressent de nouveau sur la clôture de samedi dernier.

Le 3 0/0 est demandé à 115,40. L'amortissable à 81 fr.

Le 3 0/0 ancien à 80,45. Quant aux titres de nos Sociétés de crédit, ils suivent l'impulsion de nos fonds publics.

La banque de France monte de 40 francs à 5,260.

L'action du Crédit foncier est à 1,320 au comptant; nous avions annoncé que ce cours serait conquis à bref délai, il a été atteint sans difficultés ni discussions.

La Foncière de France est à 492,50. Le Lyonnais se tient à 560.

Nos grandes Compagnies de chemin de fer sont très fermes.

Paris, 27 février 1883. Courant du mois... 68 25 à 68 75

Livrable mars... 58 50 à 58 75

— mars-avril... 58 75 à 59 25

— 4 de mars... 59 25 à 60 25

On cote le disponible en raffinerie, par 100 k., en gare ou en entrepôt, esc. 1/4 0/0.

Sucre blanc 99... 57 75 à 58 25

— Roux 88... 50 25 à 50 75

COTE OFFICIELLE 5 HEURES DU SOIR.

Brut 88... 50 à 50 25

— 99... 57 50 à 58 25

Raffiné bonne sorte... 106 à 106 50

— belle sorte... 106 à 106 50

Certificats de sortie... 40 à 40 50

Mélasse de raffinerie... 14 à 13 50

— de fabrique... 42 à 41 50

Bourse de Paris du 27 Février 1883 (3 heures)

Table of market data for Paris on Feb 27, 1883. Columns include Valeurs Françaises (Rente 3 0/0, 3 0/0 amortissable, etc.), Valeurs étrangères (Fonc. d'Autriche, Chem. Autrichiens, etc.), Oblig. Cr. Foncier (500 fr. 4 0/0, 300 fr. 3 0/0, etc.), Fonds d'Etat étranger (Angl. consolid. 3 0/0, Autr. 3 0/0 1875 (or), etc.), and various other securities and bonds.

LA MIONETTE

Par Eugène MULLER

MON VILLAGE

A l'endroit où la Loire, qui vient des hautes montagnes vieillesseuses, arrive dans la grande plaine du Forez, on trouve un coteau plié au long de la rivière. Il y a sur ce coteau deux ou trois files de maisons blanches, grises, au toit rouges et comme labourés; au-dessus des maisons, un clocher tout neuf, carré, qui indique le vent par le bec et la queue d'un coq en fer-blanc; à l'endroit où finissent les maisons, sur une pointe de rocher, une sainte Vierge en pierre, qui regarde passer la rivière et semble envoyer sa bénédiction aux bateaux partant pour la basse Loire.

C'est mon village, si l'on veut que les lettres qu'on y envoie, s'y rendent, il faut mettre sur l'adresse : à Saint-Jest-sur-Loire, et ce nom vient du saint qui patronne la paroisse; — mais dans les environs, en parlant de notre endroit on ne dit jamais autrement que le Pont.

Quant à notre village, si l'on veut que les lettres qu'on y envoie, s'y rendent, il faut mettre sur l'adresse : à Saint-Jest-sur-Loire, et ce nom vient du saint qui patronne la paroisse; — mais dans les environs, en parlant de notre endroit on ne dit jamais autrement que le Pont.

En été, quand les eaux sont basses, et si l'on connaît les gués, on peut facilement, chez nous, passer d'un bord de la Loire à l'autre sans se mouiller plus haut que le genou. Mais l'hiver, et quand il a

Faits divers.

SCÉLÉRAT. — On lit dans l'Aube : Il nous est venu d'un coin du département que nous ne désignerons pas, le récit des tortures qu'un individu a fait subir à un pauvre enfant, son neveu, qui lui était confié par un père de famille peu soucieux de son honneur.

Cet oncle, que nous ne saurions trop flétrir, a essayé à différentes reprises de pendre le pauvre petit malheureux. Celui-ci n'a dû la vie une première fois qu'à la mauvaise qualité de la corde qui se rompit, avant que la strangulation ne fût complète.

Ces tentatives ne sont pas les seules qu'on ait à reprocher au misérable. Coups de bâton, coups de poing, privation de nourriture et essais d'étranglement ont suivi. Le pauvre être s'est sauvé à différentes reprises; d'abord chez un autre oncle plus humain, puis chez son père, mais celui-ci, dont nous ne pouvons expliquer la conduite, l'a ramené dans la maison de tortures qu'il avait voulu quitter.

La justice est intervenue, mais les preuves étant malheureusement insuffisantes, et se bornant au témoignage du pauvre souffreteux, on n'a pu se livrer à des poursuites sérieuses, et les actes regrettables dont nous venons de parler sont restés impunis.

Le pauvre enfant est devenu complètement idiot.

L'esprit du jour : Aviez-vous lu l'histoire de cette dame que son mari rossait en pleine rue ?

Des agents interviennent — et voilà qu'elle tombe sur eux. Comme dans Molière, quoi !

Cela m'a rappelé un mot bien drôle de Lambert Thiboust.

Quand on veut être aimé, disait-il, il faut battre les femmes... Mais pas trop fort, parce qu'alors on ne peut plus s'en débarrasser.

Pour les faits et articles non signés : F. BRUNET.

Bulletin commercial.

HUILES — PÉTROLES. Paris, 27 février 1883.

Disponible... 104 à 104 50

Livrable courant... 104 50 à 103 50

— mars... 104 50 à 103 50

— 4 mois de mars... 104 à 103 50

— 4 mois de mai... 99 à 98 50

— 4 derniers... 82 50 à 81 50

(Les 100 kil. nets, fûts compris, esc. 4 0/0.)

Disponible... 60 50 à 59 75

Livrable courant... 60 50 à 59 75

— mars... 60 75 à 60 25

— mars-avril... 61 50 à 61 25

— 4 mois de mars... 62 à 61 50

— 4 mois de mai... 62 25 à 62

— 4 derniers... 61 75 à 61 25

(Les 100 kil. nets, fûts compris, esc. 2 0/0.)

On compte au détail à l'hectolitre :

Pétrole raffiné disponible... 42 à 43

Essence lavée disponible... 40 à 41

— livrable... 40 à 41

COTE OFFICIELLE, 5 HEURES DU SOIR.

Colza en fûts... 104 à 104 50

— en tonnes... 106 à 106 50

— épurée en tonnes... 114 à 114 50

Lin disponible en fûts... 60 25 à 60

— en tonnes... 62 25 à 62

Etude de M<sup>e</sup> FÉRY, notaire à Longwy (Meurthe-et-Moselle).

VENTE de

L'Hôtel de la Croix d'or

Situé à Longwy

à proximité de la place d'Armes, prenant entrée sur deux rues.

Le SAMEDI 3 mars 1883, à deux heures après midi, à Longwy, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Féry, notaire, il sera procédé à la vente publique

D'un bel et vaste hôtel, connu sous le nom d'hôtel de la Croix d'or, situé à Longwy, appartenant à M. Jules Massa, rentier en cette ville, et exploité par M. Bernanos.

Grandes et belles caves propres à un commerce de vins; grande cour, écuries, remises au rez-de-chaussée, le tout d'une superficie de 7 ares 10 centiares.

Grandes facilités pour le paiement. On pourrait traiter de gré à gré avant l'adjudication.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Féry, notaire. (137)

Etude de M<sup>e</sup> LAISSY, notaire à Nancy, place de la Carrière, 41, successeur de M<sup>e</sup> Weiss.

Adjudication définitive

Par suite de dissolution de Société

Le JEUDI 15 mars 1883, à deux heures de l'après-midi, à Nancy, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Laissy, notaire,

VASTES USINES

hydrauliques

Pouvant servir à tous genres d'industrie

Les grands Moulins de Nancy

Comprenant :

1<sup>er</sup> LOT

Le moulin des Couvents. Le moulin des Boulangers. Bâtimens d'habitation et autres dépendances des moulins.

Jardin d'environ 16 ares 33 centiares. Pré séparé de 1 hectare 22 ares 46 centiares.

Autre pré séparé de 1 hectare 92 ares 49 centiares.

Mise à prix. 215,000 fr.

2<sup>e</sup> LOT

Un pré, sis ban de NANCY, à l'Écorch, de 1 hectare 9 ares.

Mise à prix. 10,000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser : A MM. Bloch et Grégoire aîné, liquidateurs de la Société Grégoire frères. Et à M<sup>e</sup> Laissy, notaire, dépositaire du cahier des charges. (649)

Etude de M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Saint-Nicolas.

Adjudication volontaire et par licitation

A HARAU-COURT, en une salle de la maison commune, par le ministère de M<sup>e</sup> Valentin, notaire à Saint-Nicolas, le DIMANCHE 11 mars 1883, trois heures après midi,

D'UNE BELLE

MAISON DE CULTURE

située à Haraucourt avec accès par la route

Vaste cour au devant, jardin potager de 20 ares environ à la suite, sur la longueur des bâtimens, et comprenant notamment comme constructions : un corps de logis, deux engrangements, trois écuries, porcherie, hangar et autres dépendances, entre MM. Beau, Finance et Charles Burtin.

Cet immeuble pourra être vendu en deux lots, si le cas se présente.

S'adresser, pour visiter l'immeuble, à M. Eugène Burtin, cultivateur à Haraucourt, et pour connaître les conditions de la vente, audit notaire. (115)

A LOUER

pour entrer en jouissance immédiatement et le 23 avril 1883

Bonnes FERMES

En FRANCE et en LORRAINE.

S'adresser à M<sup>me</sup> Goujeon, propriétaire à Boulange, près Fontoy. (587)

LE SIROP PAGLIANO

Breveté par le gouvernement d'Italie dépuratif et rafraîchissant le sang du professeur

Ernest Pagliano

unique successeur de son professeur

Jérôme Pagliano de Florence

se vend exclusivement à Naples, 4, Catala San Marco, maison du professeur Ernest Pagliano; en bouteille (liquide), L. 1.40 la bouteille; en boîtes (réduit en poudre), L. 1.40 la boîte.

La maison de Florence est supprimée.

N. B. — M. Ernest Pagliano possède toutes les recettes écrites de la main même du professeur Jérôme Pagliano, son oncle, plus un document par lequel il le désigne comme son successeur.

Il est facile, pour égarer la confiance du public, de faire dans les journaux ou ailleurs des allégations contraires; mais dire que M. Ernest Pagliano n'est pas le successeur du prof. Jérôme Pagliano, son oncle, c'est là une assertion contraire à la vérité, et ceux qui la font le savent bien, autrement ils poursuivraient judiciairement M. Ernest Pagliano, et s'ils ne le font pas, c'est qu'ils pensent que les documents qu'il possède lui assurent gain de cause. Que le public se tienne donc en garde contre ces faux avis, ces réclames mensongères qui pullulent dans les journaux et qui, comme celles d'Alberto Pagliano par exemple, disent contre toute vérité que le sirop qu'il prépare a été breveté par tel ou tel gouvernement. Seul M. Ernest Pagliano a reçu personnellement les leçons du prof. Jérôme Pagliano, son oncle; seul il a préparé le sirop, sous ses yeux pendant trois ans; seul, il possède les recettes écrites de sa main; telles sont les garanties dont il est prêt à justifier, qui doivent lui assurer la confiance de tous. (P)

Etude de M<sup>e</sup> LAMBERT, avoué à Nancy, rue Saint-Dizier, 17.

Vente par licitation

Le MERCREDI 14 mars 1883, à une heure après midi, en la maison commune de Viterne, et par le ministère de M<sup>e</sup> Guillaume, notaire à Vézelize, il sera procédé à la vente de :

Huit pièces de

TERRES LABOURABLES

Situées saisons de la Côte, des Herbes, de Diévaux

Et de trois pièces de terres, vignes, et une pièce de terre, pré, le tout situé ban de VITERNE.

Et le DIMANCHE 18 mars 1883, à trois heures après midi, en la maison commune de Bainville-sur-Madon, par le ministère de M<sup>e</sup> Grandidier, notaire à Nancy, il sera procédé à la vente de :

UN CORPS DE FERME

Situé territoire de BAINVILLE

Comprenant 32 pièces de terre, situées saisons de la Côte, des Rouaux et de Napré.

13 pièces de terres labourables

Situées territoire de XEUILLEY.

Et le jeudi 22 mars 1883, à trois heures du soir, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> André, notaire à Nancy, rue Gambetta, 9, il sera également procédé à la vente de :

1<sup>o</sup> Une maison de campagne

Connue sous le nom de CHATEAU DE-LANDREVILLE, sise à Maizières-lès-Foul, Grande-Rue, avec aisances et dépendances;

2<sup>o</sup> Un hectare 63 ares en clos;

3<sup>o</sup> 40 ares jardin, attenant à la maison;

4<sup>o</sup> 21 ares 10 centiares en clos.

Sur la mise à prix de 10,000 fr.

Pour les renseignements, s'adresser à MM<sup>es</sup> Guillaume, notaire à Vézelize, Grandidier et André, notaires à Nancy, ou à MM<sup>es</sup> Lambert et Renard, avoués à Nancy.

L'avoué poursuivant, A. LAMBERT.

(90)

VILLE DE PONT-A-MOUSSON

Ecole supérieure de Jeunes filles

ADJUDICATION

DE TRAVAUX

Le SAMEDI 10 mars 1883, à deux heures de l'après-midi, à Pont-a-Mousson, à l'hôtel de ville, il sera procédé à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées :

Des travaux de transformation et d'aménagement à exécuter dans les bâtimens de l'école supérieure de filles, à Pont-a-Mousson, place Saint-Antoine, n<sup>o</sup> 14, estimés, suivant le devis, à la somme de 32 838 fr. 67 c., non compris la somme à valoir.

Aux clauses et conditions du cahier des charges et du devis dont les amateurs sont invités à prendre connaissance dans les bureaux de la mairie.

(658) Le maire, L. MUNIER.

A VENDRE A SAINT-MAX

Jolie petite Campagne

de rapport et d'agrément, contenant environ 70 ares.

Vue splendide. Grande facilité pour le paiement.

S'adresser à M<sup>e</sup> Marc, notaire à Nancy, rue des Quatre Eglises, 2. (65)

Cabinet d'affaires PREVET,

rue Stanislas, n<sup>o</sup> 7, à Nancy.

A CEDER DE SUITE, pour cause de santé

Un bon Fonds de Boucherie-charcuterie

Bien situé et achalandé, dans un faubourg très populeux. — Conditions avantageuses. — Loyer bon marché. (161)

Cabinet d'affaires SONREL et PIERRON, rue Dom-Calmet, 1, Nancy.

A LOUER

Plusieurs Chantiers

avec constructions, hangars et clôture, sur le port Saint-Georges, A NANCY.

(25-A-103)

Cabinet d'affaires SONREL et PIERRON, rue Dom-Calmet, 1, Nancy.

A LOUER en totalité ou en partie

Très Vastes Emplacements

pour magasin de gros, fabrique, ateliers, avec appartemens, remise et écurie, occupés en ce moment par M. Bonneaux, rue Saint-Nicolas, 31, qui, pour cause d'agrandissement, va transférer son industrie rue du Faubourg-Sainte-Catherine, 14. (3-103)

A VENDRE ou A LOUER

pour cause de décès

Une belle FERME

83 hectares d'un seul tenant, à proximité du canal et à dix minutes de la gare de Liverdun. Cette propriété est baignée par la Moselle. Constructions neuves, chasse et pêche, sol calcaire, culture, blé, colza, betteraves et luzernières. L'on céderait les remblayemens semés sur 37 hectares, et les fourrages remis. Jouissance de suite.

A VENDRE une Forêt y attenant, 42 hectares, de futaie bonne à exploiter. Le tout à long crédit.

S'adresser à M<sup>e</sup> Grandidier, notaire à Nancy, ou à M<sup>e</sup> Régnier, notaire à Vigy. (368)

A. BOURGEOIS

DENTISTE, rue Notre-Dame, 20 (maison Meaux), à Pont-a-Mousson. Consultations de 8 heures à 5 h. du soir. Dimanches et fêtes, de 8 à 10 h. du matin. (577)

Avis aux Cultivateurs

MM. GODART, fabricants de plâtre à Saint-Jean-les-Chanville (près Remilly), ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle qu'ils fabriquent du bon plâtre d'engrais pour trèfle et luzerne, à 1 franc l'hectolitre.

Plâtre de construction

(1<sup>re</sup> qualité, à 1 fr. 50 les 100 kilog. On expédie par chemin de fer. (511)

Etude de M<sup>e</sup> BLAISIN, huissier à Delme.

VENTE D'UN

TRAIN DE CULTURE

pour cause de cessation d'exploitation à Craincourt

Le LUNDI 12 mars 1883, à dix heures du matin, au domicile et à la requête de M. François Bouchy, cultivateur, audit lieu, M<sup>e</sup> Blaisin, huissier à Delme, procédera à la vente et aux enchères publiques du train de culture dont le détail suit :

Trente chevaux de trait, parmi lesquels trois juments pleines et un entier de cinq ans;

Huit poulains de différents âges;

Huit vaches pleines;

Trois voitures à jantes larges;

Deux charrues fixes, quatre herses ordinaires;

Un beau rouleau, une faneuse. Crédit jusqu'au 11 novembre 1883. (637)

Etude de M<sup>e</sup> Georges CLESSE, notaire à Nancy, rue des Dominicains, 3.

Adjudication volontaire

Le MARDI 20 mars 1883, à deux heures de l'après-midi, à Nancy, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Clesse, notaire, il sera procédé à l'adjudication volontaire et aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés :

I. - UN JARDIN

clôté de murs, avec loge en maçonnerie, pompe, auge en pierre et deux gloriottes, situé rue de l'Étang, n<sup>o</sup> 16, lieu dit au Petit Désert, d'une contenance d'environ 10 ares 20 centiares, entre MM. L'huilière et Munier.

Mise à prix... 12,000 fr.

II. - ET UN JARDIN

de 75 ares 62 centiares, partie en vigne, lieu dit à la Croix-Gagnée, ban de Nancy, entre MM. Bontout et Fort.

Mise à prix... 3,000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Clesse. (89)

Etude de M<sup>e</sup> BLUM, notaire à Charmes (Vosges).

Adjudication volontaire et définitive

de la

BELLE PROPRIÉTÉ

d'agrément

Sise à ESSEGNEY, canton de Charmes, CONNUE SOUS LE NOM DE

Château d'Essegney.

Le LUNDI 19 mars 1883, à deux heures de l'après-midi, à Charmes, en l'étude de M<sup>e</sup> Blum, notaire, il sera procédé à la vente, aux enchères publiques, de la propriété dont la désignation suit :

Désignation :

Cette propriété, située au village d'Essegney, au bord de la Moselle, qui se trouve à 1 kilomètre de Charmes, station du chemin de fer de Nancy à Gray et de Charmes à Rambervillers, comprend : I. — Une belle maison de maître, sise à l'entrée du village, sur la route de Charmes, entourée d'un parc entièrement clos de murs, d'une contenance totale de 34 ares environ.

Au rez-de-chaussée : salle à manger, salon, fumeur, bureau, offices, etc.

Au 1<sup>er</sup> étage : sept chambres à coucher avec cabinets de toilette. Bibliothèque.

Vastes dépendances :

II. — Un bâtiment servant d'écurie pour huit chevaux au moins, remise.

III. — Un pavillon avec laiterie voutée et remise.

IV. — Deux beaux vergers contenant 46 ares environ.

V. — Et une petite maison au village.

Mise à prix... 20,000 fr.

Beau pays de chasse et de pêche. S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> Blum, et pour visiter à M. Roussel, cafetier à Essegney. (121)

A LOUER

Remise et Ecurie

Rue d'Alliance, 15, à Nancy. (647)

Nancy. — Imp. Paul SORDOLLET.

INO  
d'Italie  
e sang

ino  
fesseur  
orence  
les, 4,  
raison du  
bouteille  
en boites  
oile,  
ence

possède  
la main  
Pagliano,  
ar lequel  
seur.  
confiance  
naux ou  
res; mais  
est pas le  
Pagliano,  
contraire  
le savent  
ient judi-  
et s'ils ne  
t que les  
assurent  
se tienne  
avis, ces  
lent dans  
elles d'Al-  
ent contre  
prépare a  
nement.  
gu per-  
s du prof.  
seul il a  
c pendant  
s recettes  
les garan-  
; qui doi-  
tout.  
(P)

à Nancy,  
ion

3, à une  
n commu-  
ère de M<sup>e</sup>  
e, il sera

ABLES  
te, des  
c  
de ter-  
èce de  
au de VI.

83, à trois  
son com-  
n, par le  
notaire à  
te de :

ERME  
I. LE  
re, situées  
aux et de  
ourables  
LLEY.

VILLE DE PONT-A-MOUSSON  
Ecole supérieure de Jennes filles  
ADJUDICATION  
**DE TRAVAUX**

Le SAMEDI 10 mars 1883, à deux heures de l'après-midi, à Pont à Mousson, à l'hôtel de ville, il sera procédé à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées :  
Des travaux de transformation et d'aménagement à exécuter dans les bâtiments de l'Ecole supérieure de filles, à Pont-à-Mousson, place Saint-Antoine, n° 14, estimés, suivant le devis, à la somme de 32 838 fr. 67 c., non compris la somme à valoir.  
Aux clauses et conditions du cahier des charges et du devis dont les amateurs sont invités à prendre connaissance dans les bureaux de la mairie.  
(638) Le maire, L. MUNIER.

A VENDRE A SAINT-MAX  
**Jolie petite Campagne**  
de rapport et d'agrément, contenant environ 70 ares.  
Vue splendide. Grande facilité pour le paiement.  
S'adresser à M<sup>e</sup> Marc, notaire à Nancy, rue des Quatre Eglises, 2. (65)

Cabinet d'affaires PREVET,  
rue Stanislas, n° 7, à Nancy.  
A CEDER DE SUITE, pour cause de santé  
**Un bon Fonds de  
Boucherie-charcuterie**  
Bien situé et achalandé, dans un faubourg très peuplé. — Conditions avantageuses. — Loyer bon marché.  
(161)

Cabinet d'affaires SONREL et PIERRON,  
rue Dom-Calmet, 1, Nancy.

A LOUER  
**Plusieurs Chantiers**  
avec constructions, hangars et clôture, sur le port Saint-Georges, A NANCY.  
(25-A-103)

Cabinet d'affaires SONREL et PIERRON,  
rue Dom-Calmet, 1, Nancy.  
A LOUER en totalité ou en partie  
**Très Vastes Emplacements**  
pour magasin de gros, fabrique, ateliers, avec appartements, remise et écurie, occupés en ce moment par M. Bonneaux, rue Saint-Nicolas, 31, qui, pour cause d'agrandissement, va transférer son industrie rue du Faubourg-Sainte-Catherine, 14.  
(3-103)

A VENDRE ou A LOUER  
pour cause de décès  
**Une belle FERME**  
83 hectares d'un seul tenant, à proximité du canal et à dix minutes de la gare de Liverdun. Cette propriété est baignée par la Moselle. Constructions neuves, chasse et pêche, sol calcaire, culture, blé, colza, betteraves et luzernières. L'on céderait les remblavements semés sur 37 hectares, et les fourrages remisés. Jouissance de suite.

Etude de M<sup>e</sup> BLAISIN, huissier  
à Delme.  
VENTE D'UN  
**TRAIN DE CULTURE**  
pour cause de cessation d'exploitation  
à Craincourt

Le LUNDI 12 mars 1883, à dix heures du matin, au domicile et à la requête de M François Rouchy, cultivateur audit lieu, M<sup>e</sup> Blaisin, huissier à Delme, procédera à la vente et aux enchères publiques du train de culture dont le détail suit :  
Trente chevaux de trait, parmi lesquels trois juments pleines et un entier de cinq ans ;  
Huit poulains de différents âges ;  
Huit vaches pleines ;  
Trois voitures à jantes larges ;  
Deux charrues fixes, quatre herses ordinaires ;  
Un beau rouleau, une faneuse.  
Crédit jusqu'au 11 novembre 1883.  
(637)

Etude de M<sup>e</sup> Georges CLESSE, notaire  
à Nancy, rue des Dominicains, 3.

**Adjudication volontaire**  
Le MARDI 20 mars 1883, à deux heures de l'après-midi, à Nancy, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Clesse, notaire, il sera procédé à l'adjudication volontaire et aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés :

**I. - UN JARDIN**  
clos de murs, avec loge en maçonnerie, pompe, auge en pierre et deux gloriottes, situé rue de l'Etang, n° 16, lieu dit au Petit Désert, d'une contenance d'environ 10 ares 20 centiares, entre MM. L'huilière et Munier.  
Mise à prix... **12,000 fr.**

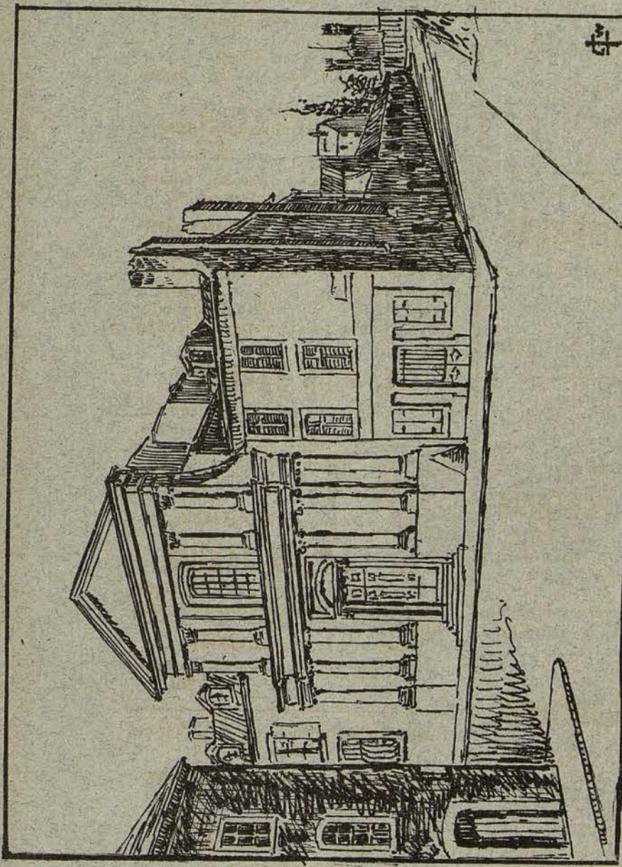
**II. - ET UN JARDIN**  
de 75 ares 62 centiares, partie en vigne, lieu dit la Croix-Gagnée, ban de Nancy, entre MM. Bontout et Fort.  
Mise à prix... **3,000 fr.**  
Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Clesse. (89)

Etude de M<sup>e</sup> BLUM, notaire à Charmes  
(Vosges).

**Adjudication volontaire et définitive**  
d-la  
**BELLE PROPRIÉTÉ**  
d'agrément  
Sise à ESSEGNEY, canton de Charmes,  
CONNUE SOUS LE NOM DE  
**Château d'Essegney.**

Le LUNDI 19 mars 1883, à deux heures de l'après midi, à Charmes, en l'étude de M<sup>e</sup> Blum, notaire, il sera procédé à la vente, aux enchères publiques, de la propriété dont la désignation suit :

**Désignation :**  
Cette propriété, située au village d'Essegney, au bord de la Moselle, qui se trouve à 4 kilomètre de Charmes, station du chemin de fer de Nancy à Gray et de Charmes à Rambervillers, comprend :  
I. — Une belle maison de maître, sise à l'entrée du village, sur la route de Charmes, entourée d'un parc entièrement clos de murs, d'une contenance totale de 34 ares environ.  
Au rez-de-chaussée : salle à manger, salon, fumoir, bureau, offices, etc.



*L. Munier*  
*Eglise de Carvillat*  
*1715-1882*

## LES EMBELLISSEMENTS DE NANCY

Voici la saison où l'on entreprend de toutes parts les bâtisses, les constructions et les travaux d'embellissement. A Nancy, l'on travaille ferme à la transformation du nouveau quartier Saint Jean, mais l'on n'en perce pas pour cela davantage la rue de la Poissonnerie, qui permettrait cependant aux nombreux tombereaux de circuler avec plus de facilité.

A la Pépinière, l'un de nos lecteurs nous prie de renouveler les observations que nous avons déjà faites, il y a un an, relativement à ce qui reste du manège des Pages. La rue Granville prend une excellente tournure. La rue se pave, les trottoirs se dessinent, les maisons s'élèvent, et il faut se hâter de prolonger l'allée de la Pépinière jusqu'à la rue Granville qu'elle atteindrait en pente douce. Que l'on mette un autre projet à l'étude si l'on veut; nous ne tenons pas plus à celui que nous proposons qu'à un autre, mais ce qu'il importe au plus vite, c'est de ne pas déparer notre magnifique promenade en laissant subsister cet affreux trou qui n'a plus aujourd'hui aucune raison d'être depuis que le manège des Pages a disparu. Nous attirons sur ce point l'attention de nos confrères.

Dans les environs de Nancy, des escouades d'ouvriers sont également occupées à différents travaux. Certains quartiers vont être entièrement transformés. C'est ainsi qu'à Boudonville les promeneurs qui se rendent à la Croix-Gagnée par la rue de Boudonville, sont arrêtés par des murs renversés et des travaux considérables de déblai et de remblai. Il ne s'agit rien moins que de percer une rue en face du chemin de la Croix-Gagnée et rejoignant perpendiculairement la route de Toul à 150 mètres au plus de l'église St-Mansuy.

Ce sont deux simples particuliers, à ce que l'on nous rapporte, MM. Laxenaire et Pichancourt, qui ont mis ce travail à exécution, dans un but intéressé, il est vrai, puisqu'ils vont établir à cet endroit une espèce d'entrepôt où ils tiendront toutes sortes de marchandises, mais enfin l'entreprise en elle-même est louable et ne peut que profiter à la localité. Le temps n'est pas bien loin où l'on élevait à cet endroit le premier chalet. Aujourd'hui, c'est par groupes que l'on compte les maisons de campagne qui s'élèvent de droite et de gauche et font de cette partie de Boudonville un endroit des plus pittoresques.

Lorsque la première maison de campagne fut construite, le propriétaire eut un mal infini à trouver un locataire, désireux d'habiter ces parages alors déserts: tous craignaient les loups et les sangliers. Aujourd'hui, la plus grande animation y règne et l'époque est prochaine où Boudonville ne sera plus qu'un simple faubourg de Nancy.

## ÉGLISE SAINT-MANSUY

Le public est informé que :

1° Par une pétition en date du 20 février 1882, un certain nombre d'habitants de la rue de Toul et de la vallée de Boudonville demandent que l'église Saint-Mansuy, récemment construite dans ce quartier, soit érigée en succursale;

2° Par délibérations en date des 30 mars, 13, 29 novembre 1882, 2 avril, 5 et 21 décembre 1882, les conseils de fabrique des paroisses Saint-Léon et Saint-Vincent et Saint-Fiacre ont, sur la proposition de l'autorité diocésaine, émis un avis favorable à l'érection en vicariat de l'église St-Mansuy, récemment construite; au rattachement de ce vicariat à la succursale de Saint-Léon et à la nouvelle délimitation à établir entre les deux paroisses Saint-Léon et Saint-Vincent et Saint-Fiacre.

Le dossier de l'affaire restera déposé au greffe du conseil de préfecture, pendant huit jours, du 18 au 25 mars courant, pour être communiqué aux personnes qui en feront la demande.

M. Boidin, commissaire enquêteur, se tiendra dans la salle d'audience du conseil de préfecture, le mardi 27 mars 1883, de dix heures et demie du matin à une heure et demie du soir, pour recevoir les observations ou déclarations des habitants sur l'utilité du projet dont il s'agit.

27 Mars

RUE GAMBETTA. — La grille du lycée est posée. Il n'est pas encore possible d'apprécier l'effet d'ensemble. La porte centrale est en partie masquée par les toiles qui abritent les ouvriers chargés de la sculpture.

De la chapelle Saint-Joseph, il ne reste plus que les fondations. L'égout, qui doit se relier avec ceux de la place Thiers, est construit jusqu'au mur qui sépare encore cette place de la rue Gambetta prolongée.

Les travaux de construction de l'hôtel de la Banque de France sont commencés. La rue qui doit isoler le lycée du côté du Sud, est tracée. Tout ce quartier se transforme à vue d'œil au grand profit de la santé publique et de l'hygiène du lycée.

## LE THÉÂTRE EN ACTIONS

Le *Progrès* a publié récemment sous forme de lettre, une proposition de mettre le théâtre de Nancy en actions. L'idée a son bon côté.

La mise en actions aurait comme résultat de mettre les actionnaires au fait d'un certain nombre de questions théâtrales qu'ils ignorent absolument et dont il ne serait pas mauvais qu'ils fissent l'expérience avant d'en parler parfois très légèrement.

Nous voudrions toutefois que la question du gérant fût tranchée. Tant vaudra le gérant, tant vaudra l'affaire. Donc 1° qui sera gérant? et quel sera le chiffre de ses appointements?

2° Quel sera le répertoire?

3° Quel sera le cahier des charges?

Quand on monte une entreprise commerciale et industrielle, il faut, avant tout, s'entendre sur la question de marchandise vendue, sur la direction, et sur le chiffre des frais généraux à supporter. Ces points capitaux tranchés, le reste pourrait aller tout seul.

Il y a en outre à étudier la question des concurrences à prévoir. Ces questions viennent n'être point traitées légèrement. C'est pourquoi il n'est pas inutile, en l'espèce, d'informer les auteurs du projet de mise en actions de théâtre qu'à l'heure actuelle est fondé, à Nancy, également par actions et au capital de 500,000 francs un grand établissement théâtral ayant nom l'*Eldorado*, prenant son entrée, en partie sur la rue St-Jean, et en partie sur la rue Bénit.

Cet établissement, tout à fait privé, n'a aucun rapport avec la salle Poirel, encore moins avec aucun des cafés-chantant existant aujourd'hui.

Cet *Eldorado* aura pour directeur M. Dubois, un parisien. Les actions sont souscrites exclusivement à Nancy, les travaux d'établissement, exécutés exclusivement par des Nancéiens.

La salle aura 50 mètres en profondeur, elle sera pourvue de quatre vestibules. Les représentations seront quotidiennes et le répertoire sera emprunté au répertoire habituel des cafés-concerts. En outre, la curiosité sera constamment alimentée par le renouvellement de clowns, gymnastes, de Paris.

La salle est construite sur l'emplacement de la maison qu'habitait autrefois M. Urmès, architecte. Les travaux commenceront d'ici à un mois, sous la direction de M. Humbert, architecte à Nancy. Ils dureront un an environ. La salle sera certainement ouverte pour la foire de 1884.

Ces détails connus, la mise en action du théâtre de Nancy nous paraît sans gros inconvénient. Les actionnaires du théâtre ne peuvent plus être que de vrais amis dévoués à l'art élevé, disposés à tout faire pour relever le niveau de notre répertoire théâtral, et par conséquent à donner l'exemple des sacrifices qu'ils demandent à cor et à cris aux directeurs.

Quant au rôle des journaux, nous estimons qu'il ne peut être qu'un rôle d'extrême réserve. L'affaire du théâtre en actions a sa place toute naturelle à la quatrième page. En dehors de l'annonce vulgaire, les journaux ne peuvent que garder leur liberté d'appréciation suivant la direction donnée à l'affaire par le conseil des actionnaires.

E. A.